

**MINISTÈRE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

Marseille, le 18 avril 2018

**La chargée de mission interrégionale pour la  
coordination de la prévention des inondations sur  
l'arc méditerranéen**



*Mission interrégionale pour la coordination  
de la prévention des inondations  
sur l'arc méditerranéen*

A l'attention des membres du Comité de Pilotage  
(cf. liste des destinataires in fine)

**Objet :** Compte-rendu du 3ème comité de pilotage de l'étude "gestion des risques de ruissellement" en régions PACA et Occitanie

**Affaire suivie par :** DREAL PACA - Ghislaine Verrhiest et Fabienne Carmignani  
(tél. : 04.88.22.63.90 ou 93)  
DREAL Occitanie - Claire DOLLE (tél. :04.34.46.63.86)

**PJ :** 2 annexes

**Réf. :** supports de présentation en ligne sur la page « inondation arc méd. »

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu présent au 3ème comité de pilotage de l'étude "gestion des risques de ruissellement" en régions PACA et Occitanie qui s'est tenu le 12 avril 2018. Par la présente, je vous communique le Compte-rendu.

**Le prochain COPIL sera programmé d'ici l'été 2018 (date à définir).**

Les documents présentés en séance sont disponibles à l'adresse suivante :  
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/mission-interregionale-r2229.html>

**rubrique productions :** <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/3eme-copil-ruissellement-les-rendus-prennent-forme-a10893.html>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Ghislaine VERRHIEST  
DREAL PACA

**ANNEXE 1 : Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage de l'étude  
"gestion des risques de ruissellement" en régions PACA et Occitanie – 12 avril 2018– Arles**

## **1/ Rappel du contexte**

L'entrée de l'étude sur la gestion du ruissellement n'est pas réglementaire mais territoriale et s'appuie sur des expérimentations menées sur des communes qui se sont portées volontaires. Ces cas tests alimentent l'étude. Ils servent à la fois à définir la méthodologie et à la tester pour en garantir le caractère opérationnel.

A ce jour, les rapports relatifs aux communes de Sainte Anastasie et de Banyuls sont achevés. Ceux relatifs à Nice et Cannes sont en cours. Le cas test de Sainte Anastasie a été lancé en début d'étude afin d'esquisser la stratégie à adopter. Le cas de Banyuls a permis d'affiner cette méthodologie qui reste à tester par les acteurs locaux sur Cannes et Nice.

Les représentants de la commune de Sainte Anastasie font part de leur satisfaction quant à l'approche conduite sur leur territoire. Ils soulignent que le rapport produit sert de référence et de base de réflexions pour l'élaboration du PLU en cours (le travail réalisé est intégré par le bureau d'études en charge du PLU). Ils précisent que les cartes réalisées sont intéressantes et pédagogiques pour communiquer auprès de la population et visualiser que le risque inondation (auquel les habitants sont bien sensibilisés du fait de la proximité avec le Gardon) n'est pas lié uniquement au débordement de cours d'eau mais aussi au ruissellement.

Les livrables attendus dans le cadre de l'étude d'ici l'automne 2018 sont les suivants :

- les rapports relatifs aux derniers cas tests ;
- le référentiel « aspects réglementaires » et le tableau des actions ;
- les cartes Exzeco, notamment à la maille 5m sur tous les cas tests (cf. point 2) ;
- le cahier de recommandations méthodologiques (cf. point 3): il est important de noter que l'on ne se dirige pas/plus vers un guide méthodologique mais vers un doc opérationnel constitué de fiches thématiques sur lesquelles on attend des retours (forme et fond) de la part des membres du COPIL ;
- des indicateurs « ruissellement » sur l'arc méditerranéen (cf. point 4).

### *Rappel pour l'accès aux documents relatifs à l'étude :*

Il est rappelé que les documents sont mis à disposition des documents sur une plateforme dédiée. Elle permet d'échanger les documents utiles et les productions. L'ensemble des participants est invité à l'alimenter.

Les extérieurs peuvent se connecter à la plateforme *via* internet (ou intranet pour les DDT et DREAL).

- Internet : <https://cloud.cerema-dtm.fr>
- Intranet : <https://cloud.cete-mediterranee.i2/>

Un seul compte extérieur permet de lire ou de déposer des documents :

**identifiant**

Rui.arcmed

**mot de passe :**

Ruiarcmed-13

\*\*\*

## 2/ Cartographies produites

Le travail sur les cartes est présenté. Ces cartes sont jugées pertinentes par les participants et présentent l'avantage de pouvoir être produites à grand rendement. Elles sont une base de travail et de réflexion pour travailler sur le sujet de la gestion des risques de ruissellement. Elles doivent être complétées par des modélisations plus poussées et une approche de terrain.

Les questions de leur mise à disposition et de leur opposabilité éventuelle sont posées. Concernant le premier point, la mission « inondation arc méd. » précise que ces cartes seront mises à disposition des acteurs gratuitement sur demande. Leur ambition est d'initier un travail conjoint entre l'État et les collectivités sur la question de la caractérisation et de la gestion des risques de ruissellement. Le choix de les porter officiellement à connaissance est laissé aux services départementaux de l'État.

Quant à l'opposabilité de ces cartes (PAC, PLU) les participants convergent sur le fait que ces cartes ne doivent pas être opposables directement pour réglementer le droit du sol. Il s'agit bien d'un élément de connaissance à destination des services de l'État et des collectivités et leur niveau d'utilisation et d'intégration est dépendant des secteurs et de la volonté locale. L'utilisation qui en sera faite doit être le fruit d'un consensus entre État et collectivités de manière à arriver à une carte du risque partagée..

Certains participants demandent à ce que le titre « carte informative » soit nuancé en « carte de susceptibilité » ou par des termes équivalents afin d'indiquer qu'il ne s'agit pas d'une carte des zones inondables. Elles seront parfois la meilleure connaissance disponible en attente de modélisations plus fines et permettront d'appréhender l'enveloppe où l'eau peut passer. Dans tous les cas, une notice d'accompagnement des cartes Exzeco devra être fournie par le Cerema pour mieux cerner les limites de ce travail.

Pour compléter, la DDTM 34 évoque la possibilité d'un PAC sur la carte pour le PLU, sans valeur réglementaire mais accompagné d'une note sur ce qui est à faire. Le cas de la ville de Montpellier est évoqué pour lequel une cartographie a été réalisée avec les éléments de connaissance sur le territoire dont les modélisations EXZECO. L'étape à venir consiste à confronter les travaux respectifs menés par l'État et la collectivité afin d'aboutir à une partagée carte de zones inondables.

L'agglomération de Nîmes invite à la vigilance quant à l'inégalité de traitement de territoires lors de la transposition de la connaissance vers le réglementaire car tous les territoires ne bénéficient pas de cette connaissance à ce stade.

Enfin la CAPL se fait écho d'une enquête sur la perception des risques menée sur leur territoire auprès de 500 personnes. Les résultats de cette étude montrent que 90 % des personnes ne font pas de différence entre le débordement et le ruissellement.

### Point production EXZECO sur l'ensemble de l'Arc méd.

L'état des lieux sur les données disponibles est présenté par le Cerema qui insiste sur la nécessité d'avoir un retour sur la valeur de ces cartes par les territoires concernés. Le Cerema précise qu'il est très utile sur les cartes produites de positionner les données de la base « repères de crues »<sup>1</sup> afin de valider la méthode. Par ailleurs le Cerema précise que le LIDAR ne permet pas la détection d'éléments linéaires de moins de 1m de large (GBA) pourtant susceptibles de modifier les axes préférentiels d'écoulement des eaux : a minima un travail de terrain complémentaire est donc nécessaire. Le Cerema ajoute enfin qu'il serait

---

<sup>1</sup><http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

opportun d'anticiper la collecte de données fiables au moment où des événements se produisent, de manière à fiabiliser encore ces cartes.

Les productions de cartes EXZECO réalisées et en cours sont les suivantes :

- 2017 - secteur test.
- 2018
  - Fin des secteurs tests Sur le secteur niçois, avec la production du secteur Niçois .Les résultats seront transmis prochainement.
  - Travail sur de grands territoires. Sur les données IGN LIDAR 1 m en PACA et sur la partie LR d'Occitanie LIDAR 1 m et MNT 5 m.
  - Eté -secteur en PACA et Occitanie à T4.

Ces cartes produites et les données associées seront mises à disposition d'ici à la fin de l'été pour PACA, d'ici fin 2018 pour Occitanie sur les sites suivants : Cerema, data.gouv.fr, et DREAL PACA.

La DDTM 66 propose de tester la méthode sur Perpignan du fait de la révision du PPRI en cours afin de faire progresser la méthode Exzeco. Cette proposition est acceptée.

L'agglomération de Nîmes invite à réviser les données produites entre 2009 et 2011 au regard de la méthodologie optimisée aujourd'hui.

Il est à noter que la couverture partielle du territoire par des données LIDAR peut conduire à des inégalités de traitement d'un territoire à l'autre.

### **3 / Document de recommandations.**

La structure du document de recommandations sous forme de fiches est présentée. Le contenu type des fiches est le suivant: questions préalables, démarches et outils, moyens. Sont notamment abordées les zones de production, de transfert et d'accumulation ainsi que les spécificités du territoire méditerranéen (dimensionnement des réseaux pour des niveaux bas, urbanisation des vallons secs car inondés peu souvent, précipitations intenses).

Dans le contexte, il est demandé de préciser que beaucoup de grandes villes sont confrontées à des pluies intenses et des dimensionnements de réseaux « inadaptés », qualificatif à ne pas utiliser tel quel du fait de son caractère péjoratif et inexact. Le relief marqué du territoire « arc méd. » est à ajouter également.

Les remarques sur la cartographie des acteurs proposée sont les suivantes :

- Ajouter l'autorisation d'aménager / commune.
- Mentionner le financement type taxe GEMAPI.
- Ajouter les outils SLGRI, DICRIM, DDRM
- Concernant le porteur des PAPI: ajouter les EPCI.
- Ajouter les Agriculteurs

- Ajouter les Gestionnaires de réseaux.
- Ajouter les Aménageurs de ZAC...
- Ajouter les Syndicats, ETPB, EPAGE
- Ajouter les Architectes et assureurs.

Fiche générale : diminuer les conséquences du ruissellement.

L'accent doit être mis sur la réduction de la vulnérabilité. Le CEPRI invite à mentionner les adaptations constructives possibles.

Pour les réseaux, il est rappelé par la FNCCR que la partie réseau mineur a une limite même si on essaie de l'optimiser. Le réseau majeur peut s'aménager vers un objectif de résilience, revoir l'aménagement de surface pour réduire le phénomène et le risque. Sur l'existant, tout n'est pas joué et il faut sortir « du tout béton ».

Fiche Stratégie globale :

Les remarques sur cette fiche sont les suivantes :

- Le partage du diagnostic est à ajouter dès l'identification des zones potentielles pour échanger sur cette connaissance, les difficultés, les actions possibles de chacun ... avant même les discussions sur le plan d'actions.
- Insister sur l'aspect PLU et la concertation d'aménagement entre services de la collectivité : éléments d'un aménagement compatible avec le risque de ruissellement.
- Insister sur le fait que l' élu doit être le trait d'union entre les services.
- Ajouter que la collectivité est bien actrice sur l'existant dans le cadre de son PLU (Laure)
- Ne pas mettre en avant l'outil PPR (référence à supprimer).
- Le travail sur la gouvernance et sur le pilotage des actions est à avancer en amont de la démarche.
- Mentionner les acteurs agricoles

La collectivité doit se positionner au regard du risque ruissellement : zonage pluvial à faire afin de fixer les limites de ce qui dépend ou non du pluvial.

Il est précisé que le zonage pluvial coûte beaucoup moins cher que la réalisation du schéma directeur. Le schéma est une programmation des investissements. Le zonage pluvial affiche le niveau de contrainte du territoire pour prendre en compte le pluvial. La chronologie de la démarche est à mettre en évidence dans la fiche avec une approche « enjeux - phénomène », schéma puis zonage.

La stratégie devra intégrer la question de « l'auto-inondation ». En effet, nombre de sinistres sont situés en dehors des zones considérées comme inondables, ou susceptibles d'être inondées (Exzeco), voire des zones repérées comme inondées après un sinistre. Des mesures simples devraient permettre de réduire les coûts liés à ces sinistres : ces mesures s'appliqueraient à tout le territoire et pas seulement à certaines zones (ex : surélever les entrées de garage).

## Fiche connaissance

Il est indispensable d'ajouter des illustrations.

L'intérêt de l'approche croisée est à mettre en évidence.

Il est demandé de fortement nuancer l'approche hydrogéomorphologique, jugée dans la plupart des cas peu pertinente pour le ruissellement, notamment en territoire urbain, et fortement dépendante du niveau d'expertise et d'expérience de l'opérateur la mettant en œuvre.

Les autres demandes formulées sont les suivantes :

- Insister sur l'approche terrain indispensable pour compléter les approches BE et modélisation.
- Rappeler où trouver les données météo (SPC, MF...)
- Ajouter le principe d'une enquête de terrain sur la circulation de l'eau, valoriser la mémoire locale (citoyens, SDIS...).
- Explorer les données des SDIS / intervention inondations, + services tech des collectivités

L'exemple Nîmes est cité. Impossible de qualifier la pluie sur un événement. Où trouver des informations sur la pluviométrie ? L'évènement peut passer à travers les mailles du réseau pluvio. D'où la nécessité de revenir avec la lame d'eau radar (SPC, MF,...).

## **4) Cartographie / indicateurs sur le ruissellement**

La mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » fait part de son souhait de disposer d'indicateurs afin de consolider une vision TO globale de la problématique sur l'arc méditerranéen et d'identifier par le croisement de divers indicateurs des priorités (géographiques et thématiques) en matière de caractérisation et de gestion des risques de ruissellement.

Les premiers essais de cartographie sont présentés par le Cerema. Ils s'appuient sur une cartographie basée sur Exzeco 25 m et BD topo IGN (bâti indifférencié - tout ce qui ne ressemble pas à un hangar).

Sur les indicateurs, la CCR sera approchée (sinistralité hors PPR) dans le cadre d'un approfondissement ultérieur.

Sur le bâti, il est évoqué qu'il peut y avoir une forte proportion d'habitations secondaires, or la priorité des collectivités est l'habitation principale. Distinction à envisager éventuellement dans les cartes.

Il est proposé de cartographier la dynamique d'évolution de l'urbanisation sur plusieurs années avec vision vidéo et taux d'augmentation dans les zones urbanisées.

Les indicateurs suivants sont proposés pour croisement :

- Existence de documents de gestion (dont zonage pluvial)
- Urbanisation en sortie de talwegs secs.
- Population, emploi.
- Données de calamités agricoles (ravinement) à récupérer auprès des DDTM et DRAFF.

Il est acté que le rapport final permettra de tester quelques indicateurs et de prévoir des pistes un travail futur (2019) sur les indicateurs « ruissellement sur l'arc méditerranéen ».

## 5 / SLGRI Aix - Marseille

Les réflexions conduites dans le cadre de la SLGRI « Aix-Marseille » sont présentées par la DDTM 13 (voir support de présentation). Il est précisé que cette SLGRI est axée sur les inondations par ruissellement.

Le logigramme visait à :

- avancer sur la question de l'éligibilité des actions axées sur le ruissellement au Fonds Barnier (note DGPR) et clarifier les actions intégrées et financées dans un PAPI.

- contribuer à la réflexion sur la définition du périmètre de la compétence GEMAPI.

Il s'agissait de distinguer les deux cas suivants :

- phénomène inclus dans les limites des niveaux de services du réseau pluvial ;

- phénomène qui, à partir de la saturation du réseau pluvial, génère des inondations par ruissellement.

Cette distinction est essentielle puisque le cahier des charges PAPI 3 précise que les opérations de gestion du ruissellement seront financées uniquement si pas le phénomène n'est pas « du pluvial ».

Il est rappelé concernant la GEMAPI, l'Item 4 du L 211-7 « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ». Cet item 4 pose donc la question de la maîtrise. Si on ne répond pas alors PI ? Voir ensuite si on entre dans l'Item 5.

Il était donc indispensable en local de pouvoir classer les projets en « GEMAPI - non GEMAPI » et « financement Fonds Barnier possible ou non ».

L'approche menée montre que la frontière entre le pluvial et le non pluvial varie en fonction des territoires avec bien souvent une réglementation du pluvial à différents niveaux et avec différents seuils. Les acteurs locaux doivent juger de la pertinence de ces exigences sans vouloir atteindre un standard fixé à un niveau unique (ex : 30 ans) sur l'arc méd.

La démarche choisie permettait de ne pas considérer un seul critère mais de raisonner en multicritères.

L'agglomération de Nîmes précise que, si un acteur a fixé des exigences très hautes (qu'il n'arrive pas à tenir le plus souvent), alors il n'est pas éligible. Les projets intéressants sont souvent à 10 - 20 ans et non à 30 ans de période de retour pluviométrique.

La FNCCR indique que la dichotomie du logigramme est à nuancer du fait du caractère non homogène d'un zonage pluvial. La prescription = débit de fuite autorisé est hétérogène sur le territoire au regard de la capacité d'absorption du réseau.

Sur le projet intégré existant, il est proposé un raisonnement par les conséquences évitées peu importe l'origine de l'inondation.

## **6/ Note DGPR « Orientation nationale financement PAPI ruissellement »**

Les principes de la note nationale en cours de validation sont présentés par la DREAL Occitanie. Ils répondent en partie à certaines interrogations explicitées dans la démarche SLGRI des Bouches du Rhône.

Voir présentation DREAL Occitanie

**7) La démarche Etat de gestion des risques de ruissellement dans le département des Alpes-Maritimes** présentée par la DDTM 06 est reportée au prochain COPIL.

**Prochain COPIL : fin juin – début juillet 2018 (date à fixer)**



**ANNEXE 2 : Membres invités au 3<sup>ème</sup> comité de pilotage de l'étude  
"gestion des risques de ruissellement" en régions PACA et Occitanie – 12 avril 2018 – Arles**

| <b>Composition du COFIL</b>   |                             |  |
|---|-----------------------------|--|
| Direction Générale de la Prévention des Risques (Ministère de l'Environnement)<br>Service des Risques Naturels et Hydraulique   | BASIN Béragère              | Bureau des risques inondations et littoraux – BRIL - Chef du bureau              |
|   | VULLIERME Emmanuel          | BRIL -Chargé de mission Inondations  |
|   | GOISLOT Damien              | Bureau de l'Action Territoriale – BAT - Adjoint au chef de bureau                |
|   | MICHEL Jean-Victor          | BAT- Adjoint au Chef de la Mission Plans Submersions Rapides                     |
| DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Service Prévention des Risques - Délégation de Bassin  | VILLAR Clara<br>VERDIER Léa | Service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône<br>Chargée de mission inondation |
| Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - CGEDD  | PIPIEN Gilles               | Mission d'inspection générale territoriale Marseille (Occitanie, Paca, Corse)    |
|   | ROCHE Pierre-Alain          | Milieux Ressources et Risques  |
| DDTM 11 (Aude)<br>Service de Prévention des Risques et Sécurité Routière – SPRISR   | SIDORSKI Eric               | Unité Gestion des Risques Majeurs - UGRiM - Chef d'unité                         |
| DDTM 30 (Gard)<br>Service Eau Inondation -SEI   | COURTRAY Vincent            | Chef de service  |
|   | SCELSO Estelle              | Chef d'unité GPI   |
|   | MARTELLI Patrick            | Unité Risques Inondations – Chef d'Unité RI                                      |
| DDTM 34 (Hérault)<br>Service Eau Risques et Nature - SERN   | RENZONI Julien -            | Chef de service  |
| DDTM 66 (Pyrénées orientales)<br>Service Eau et Risques -SER  | MACAREZ Frédéric            | Prévention des risques - PR - Chef d'unité                                       |
|   | LEON Brice                  | Renfort arc méd DDTM 66  |
| DDTM 06 (Alpes-Maritimes)<br>Service Eau Risques -SER   | NAVILLE Ségolène            | Adjoint Chef de service  |
|   | MOLINIER Fabrice            | Renfort arc méd. DDTM 06   |
| DDTM 13 (Bouches-du-Rhône)<br>Service Urbanisme<br>Pôle Risques Naturels  | LANGUMIER Julien            | Adjoint Chef de service, Chef de Pôle  |
|   | GOUDEDRANCHE Luce           |  |
| DDTM 83 (Var)<br>Service Aménagement Durable – SAD<br>Bureau Risques  | GRUFFAZ Yannick             | Chef de Bureau   |
|   | DASPRE Florian              |  |
| Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA<br>Direction Territoriale Méditerranée - DterMed<br>Département Risques Eau Construction - DREC    | BALAGUER Renaud             | Chef de département  |
|   | CHANAL Anne                 | Service Risques Inondations Littoraux et Hydrauliques - SRILH - Chef de Service  |
|   | MOULIN Christophe           | SRILH  |
|   | VEDOVATI Bertrand           | SRILH  |
| Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – CEREMA<br>Direction Techniques Territoires et Villes – DtecTV<br>Vulnérabilité Urbaine Eau Risques - VUER | RIVAL Fabien                |  |
| Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation - CEPRI  | BIDAULT Stephanie           | Directrice   |
| FNCCR   | SEMBLAT Laure               |  |
| RTM des Pyrénées orientales   | GEHIN Isabelle              | Chef de Service  |
| DREAL PACA<br>Service de la prévention des risques - SPR<br>Unité des risques naturels majeurs -URNM  | VERRHIEST Ghislaine         | Chef d'Unité   |
|   | CARMIGNANI Fabienne         | Chargée de mission inondations   |
| DREAL Occitanie<br>Service Risques<br>Département Risques Naturels et Littoral  | DOLLE Claire                | Chef du Département  |
| DREAL Corse<br>Service des Risques Energie et Transports - SRET - Division Prévention des Risques   | BERGES Sébastien            | Chef de Division   |
|   | ELAPHOS Alexandre           | Unité Prévention des Risques   |

| Territoires Test   |   |  |
|--|---|--|
| Ville de Banyuls (66)  | SOLE Jean-Michel  | Maire  |
|  | VINOT Guy   | Adjoint au Maire   |
| Cannes - Communauté d'Agglomération Cannes<br>Pays de Lérins (06)  | CAYLA Laure   | Directrice GEMAPI  |
|  | ESTIMBRE Laurence   |  |
|  | CARASSOU MAILLAN<br>Philippe                                      |  |
|  | ZAVATTELO Elodie  | Chargée de mission PAPI - Pôle Cycles de l'eau<br>(Eau, Assainissement, Pluvial, GEMAPI) |
| Nice - Métropole Nice Côte d'Azur (06)<br>Direction de l'Eau, de l'Air et de la Qualité des<br>Milieux<br>Service Assainissement | SANSON Claire   | Directrice du pôle hydraulique et pluvial  |
|  | FRAGNI Jessica  |  |
|  | Nathalie LE NOUVEAU   | Responsable du pôle hydraulique et pluvial<br>Direction des Réseaux                      |
|  | LANOIRE Sébastien   |  |
| Ville de Sainte-Anastasia (30)   | PANNAFIEU Blandine  | Adjointe au maire  |
|  | DURAND Laurence   | Secrétaire Générale  |
| Territoires Témoins  |   |  |
| Métropole Aix Marseille Provence (13)  | M. le Directeur de l'Eau,<br>de l'Assainissement et du<br>Pluvial |  |
|  | Pascal DESHONS  | DEA, Directeur Adjoint en charge de l'Ingénierie<br>et des Etudes                        |
|  | Philippe ROBERT   | DEA, Responsable de la Division Etudes<br>Générales<br>Service Ingénierie                |
|  | TIBERINI Lewis  | DEA  |
| Ville d'Antibes (06)<br>DGA Proximité<br>Direction des réseaux et Infrastructures<br>Service Eaux Pluviales - Inondations        | EMPHOUX Valérie   | Responsable de service   |
| Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole<br>(30)   | VAUTIER Thierry   | Directeur de l'Eau et de l'Assainissement  |
|  | JEANJEAN Marie  | DEA  |
|  | PAILLARD Franck   | DEA  |
| Montpellier Métropole (34)   | FUCHS-JESSLEN Florence  | Direction de l'Eau et de l'Assainissement  |
| Copies   |   |  |
| DREAL PACA<br>Service de la prévention des risques - SPR   | FOURNIER-BERAUD<br>Fabienne                                       |  |
|  | GUILLAUME Pascaline   |  |
|  | ALBIN Manon   |  |
| DREAL Occitanie  | VIU Annie   | Directrice Régionale Adjointe  |
|  | COULOMB Jean-Marie  | Directeur Adjoint des Risques Naturels   |
|  | CHAPELET Philippe   | Service Risques - Chef de service  |
| DREAL Corse<br>Service des Risques Energie et Transports - SRET  | PRADEL Christian  | Chef de Service  |
| Ville de Sainte-Anastasia (30)   | TIXADOR Gilles  | Maire  |
| DDTM 11  | VETTER Marc   | Directeur Adjoint  |
| DDTM 06  | FOREST Sébastien  | Directeur Adjoint  |
| DDTM 13  | MOISSON DE VAUX<br>Bénédicte                                      | Chef du Service Urbanisme  |
| DDTM 83  | CHERY Vincent   | Directeur Adjoint  |
|  | RUDA Francisco  | Chef de Service Aménagement Durable  |

Territoire concerné par l'instruction interministérielle 31 décembre 2015

